

CONTRAT DE PRÊT MATÉRIEL SCÉNIQUE

Je soussigné, Mme, Mr :

N° de téléphone où me joindre :
représentant la structure :

l'association
Représentée par le (la) Président (e)

l'établissement

la Commune ou CDC
Représentée par Mme Mr
Désigné(e) comme « l'emprunteur ».

et

La ville du Vigan, représentée par madame Sylvie ARNAL, dûment habilitée par délibération du 13 mai 2022
Désigné(e) comme « le prêteur ».

L'emprunteur s'engage à observer scrupuleusement les prescriptions ci-après :

Article 1 : Lors du premier emprunt, l'emprunteur doit fournir les pièces suivantes:

- le contrat de prêt de matériel daté et signé, incluant la fiche de prêt
- l'attestation d'assurance à son nom garantissant les risques encourus par le prêt

Article 2 : La fiche de prêt est soit temporaire, soit permanente. Elle est renseignée et signée contradictoirement lors de la mise à disposition et du retour du matériel. Elle précise le type de matériel et son état de fonctionnement, les accessoires éventuels, ainsi les modalités d'utilisation.

Article 3 : Le transport est à la charge de l'emprunteur et compris dans l'assurance souscrite à son nom.

Article 4 : L'emprunteur s'engage à respecter les règles de montage et de sécurité et à ne pas apporter de modifications au matériel prêté.

Article 5 : Le prêteur ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite du matériel emprunté.

Article 6 : En cas de détérioration constatée en différentiel de la fiche matériel, il est convenu soit du remboursement au prix d'achat, soit des frais de réparations à la charge de l'emprunteur.

Si le matériel a été acheté dans l'année, l'emprunteur remboursera la valeur historique d'achat (Toutes Charges Comprises). Pour un matériel acheté antérieurement, l'emprunteur remboursera la valeur historique moins les amortissements pratiqués. En cas de matériel amorti, une valeur d'usage sera déterminée par la commune.

Article 7 : En cas de dysfonctionnement, le matériel devra être immédiatement remis au prêteur et sera signalé sur la fiche de prêt.